

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2023

Le quorum n'étant pas atteint, (art 23 des statuts) l'Assemblée Générale extraordinaire débute à 14 h 15.

128 membres présents ou représentés (12 pouvoirs) sur 1800 adhérents.

L'ordre du jour est le suivant :

- * **Mot de bienvenue de la Présidente**
- * **Rapport financier et vote du rapport financier 2022 et affectation du résultat**
- * **Rapport d'activité et d'orientation et vote du rapport d'activité et d'orientation**
- * **Modification des statuts**
- * **Bilan des diverses commissions**
- * **Elections du Conseil d'administration**
- * **Questions diverses**

Laurence présente les personnes qui sont à ses côtés.

Présent : M Bertier 1er adjoint

Mme Béatrice Bastien Expert-Comptable du cabinet Cifralex

M Mathieu Denieulle du cabinet TGS qui représente le commissaire aux comptes

M Christophe Denis (Secrétaire)

Mme Sylvie Mauchossé (Trésorière)

Mme Véronique Courtel : Responsable administrative du COSEM

Avant de débiter, la présidente nomme les adhérents qui sont décédés depuis la dernière assemblée générale et demande une minute de silence en leur mémoire :

M Boucault Rémy, Mme Michelle Louveau, M Marcel Auvray, M Eugène Bobinet, M Emile Segretain, M Guy Bordas, M Joseph Gautrin, Mme Emilia Le Gall, Mme Jeanine Casse, Mme Monique Tartivel, M Rémy Garnier, M Yves Colin, M Maurice Nicoux, M Rémy Fourmond, Mme Brigitte Denoel, Mme Odile Guiouillier, M Yves Croissant et M Louis Mahier.

La présidente laisse la parole à Mme Bastien Béatrice (expert-comptable) qui va présenter le rapport financier de l'association au 31 décembre 2022, ensuite M Denieulle présentera le rapport du commissaire aux comptes du cabinet TGS.

I Rapport financier et Affectation du résultat

Madame Bastien présente le compte de résultat et le bilan 2022 (du 01/01/2022 au 31/12/2022).

Après une présentation ligne par ligne des comptes de résultats des années 2022 et 2021, Mme Bastien note en particulier :

Le Cossem a retrouvé un rythme de croisière en 2022 par rapport aux années précédentes (effet Covid).

Une hausse sensible des charges de fonctionnement qui s'explique par l'augmentation de la garantie obsèques et de la variation des activités culturelles et événements familiaux par rapport à 2021.

Une hausse significative des charges de personelles suite aux salaires occasionnels versés pour le 70 ème anniversaire du Cossem et le retour de l'arbre de Noël.

Le cabinet comptable a valorisé la présence des membres du bureau et du conseil d'administration qui représente un montant de 9 825 € plus élevé que l'an passé (70ème anniversaire, arbre de Noël...) et il constate une baisse des avantages en nature octroyés par la ville de Laval.

Mme Bastien rappelle que les budgets pour le 70ème anniversaire, l'achat du logiciel et le déménagement du Cossem a été respecté et elle annonce un résultat négatif sur l'exercice 2022 d'un montant de 15 948 € contre un résultat positif en 2021 de 35 076 €.

Elle note que la volonté du Cossem a été d'utiliser les excédents de 2020 et 2021 pour financer l'achat du logiciel, le 70 ème anniversaire et le déménagement de l'association.

Elle rappelle que l'association dispose d'une trésorerie de 200 000 € qui est nécessaire pour s'autofinancer pendant 5 mois en attendant les subventions des collectivités qui sont versées en général mi-mai.

M Denieulle présente le rapport du commissaire aux comptes.

M Denieulle indique que le bilan au 31 décembre 2022 est bien en accord avec la situation patrimoniale de l'association. Les comptes sont donc certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le deuxième rapport sur les conventions réglementées est aussi certifié.

Les adhérents n'ayant pas de questions sur les comptes de l'association, il est procédé au vote du rapport financier et affectation du résultat pour un montant négatif de 15 948 €.

Le vote du rapport financier et l'affectation du résultat est adopté à l'unanimité ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

II Rapport d'activité et d'orientation

Le nombre d'adhérents s'élève aujourd'hui à (1800 dont 760 retraités), l'an dernier lors de l'assemblée générale, le nombre d'adhérents atteignait 1750 dont 750 retraités.

Le conseil d'administration s'est réuni au cours de 3 séances et 5 réunions de bureau ont eu lieu depuis la dernière assemblée générale.

À ce jour le Bureau est composé de 5 membres :

Laurence Gaubert (Présidente), Christophe Denis (Secrétaire), Sylvie Mauchossé (Trésorière), Dany Béchet (Membre) et Colette Godineau (Membre).

18 membres siègent au Conseil d'Administration :

Danielle Béchet, Gaëlle Bruniau, Sylvie Chaussivert, Christophe Denis, Max Duchemin, Laurence Gaubert, Nadine Germain, Colette Godineau, Béatrice Hirret, Véronique Jeudy, Albert Leroy, Diane Limbvani, Gérard Madiot, Sylvie Mauchossé, Anthony Mayet, Nicole Picaut, Loïc Saudrais et Catherine Véron.

En 2022

* La cotisation Cosem est restée identique par rapport aux années précédentes (même montant depuis 2007, à savoir 30 € l'année)

* L'assureur Henner a augmenté les cotisations de la garantie obsèques – 413 adhérents souscrivent à ce contrat groupe (57 agents en activité – 52 retraités – 65 ans et 304 retraités + 65 ans)

* L'association a investi dans un nouveau logiciel pour un montant de 25 000 € amortissable sur 3 ans.

* Le Cosem a célébré son 70 ème anniversaire le 7 mai 2022 au Clep avec une année de retard, 300 personnes étaient présentes. La présidente en profite pour remercier le Clep, le service des fêtes, les services techniques, espace verts et les bénévoles du Cosem pour la réussite de cette manifestation.

* Les séjours à Ténérife ont enfin pu avoir lieu après deux années de report, (80 participants) et nous avons pu proposer de nouveaux à nos adhérents des sorties. (la commission voyage détaillera l'ensemble de ces prestations dans le bilan des commissions).

* Le Cosem a quitté ses locaux Rue Haute Chiffolière le 18 octobre 2022 pour rejoindre la maison des associations Noël Meslier. Nous avons fait appel à un déménageur privé, puisque les services techniques manquaient de personnel pour effectuer ce déménagement.

* Après deux années blanches, nous avons organisé l'arbre de Noël des enfants à la salle polyvalente le 11 décembre dernier. Ce qui correspond à 410 familles et 545 enfants bénéficiaires du cadeau de Noël.

En 2023

* La cotisation cosem a été maintenu à 30 € l'année.

* Une hausse des cotisations de l'assureur Henner de 10 % pour la garantie obsèques.

* Le conseil d'administration a revalorisé le barème des tranches de 50 €, pour le calcul du quotient familial des chèques vacances, rentrée scolaire et chèques retraités.

* Après trois années blanches, le Cross Cosem Crédit Mutuel a eu lieu le 8 janvier dernier sur le site de L'Aubépin avec 670 participants. À cette occasion nous remercions Christian Perrier et Roland Guiouillier pour l'organisation de cet événement.

Les sorties en 2023 :

- Châteaux de Versailles le 1er avril : 49 participants
- Ile de Bréhat le 27 mai : 63 participants (complet)
- Les Machines de l' Ile à Nantes le 24 juin : 47 participants
- Une Journée libre à Paris le 1er juillet : 57 participants (complet)
- Deux séjours au Monténégro : 92 participants dont 72 adhérents : Du 6 au 13 mai et du 3 au 10 juin.
- Une journée au parc Astérix le 30 septembre : 51 inscriptions à ce jour.

* A la demande de la collectivité, les membres du bureau ont assisté à des réunions de travail avec M Martinez, M Kergal Christophe et Mme Ménard Marie-Charlotte afin de réfléchir sur l'action sociale pour les agents de la Ville et du CCAS. La présidente annonce qu'elle n'a pas de réponse suite à ces réunions.

Elle informe que suite à la décision du tribunal administratif la collectivité versera les primes de départ à la retraite et médailles du travail par le biais du CIA (complément indemnitaire annuel) et que la collectivité réfléchit aux prestations sociales des agents pour 2024, afin qu'il y ait une équité entre les agents de la ville et de Laval Agglomération.

La présidente laisse la parole à M Bertier.

M Bertier explique à l'assemblée générale que suite à la décision du tribunal administratif, la collectivité ne peut plus verser les médailles et l'indemnité du départ à la retraite. La collectivité a décidé avec les organisations syndicales de verser rétroactivement ces primes pour les agents qui ont quittés la collectivité en 2023. Il annonce qu'une réflexion est en cours avec les représentants du personnel pour envisager de verser ces avantages acquis pour 2024 et que 3 pistes sont envisagées :

- Le CIA
- Le CNAS pour tous les agents
- Le COSEM pour tous les agents avec un changement des statuts.

Il informe qu'un sondage sera effectué auprès des agents au deuxième semestre afin de connaître leur choix.

Questions des adhérents :

1 – Que deviendront les retraités qui représentent 40 % de l'effectif des adhérents si la collectivité passe au CNAS ? Il est conscient que la collectivité a des impératifs financiers et est prêt à des diminutions de prestations pour les retraités mais il n'est pas d'accord pour une disparition du COSEM.

M Bertier lui répond qu'il est hors de question de supprimer le Cosem et que le problème n'est pas financier mais juridique. Il rappelle que le Cosem est la culture de la ville de Laval.

2 – Est-ce que les retraités de Laval Agglomération continueront à bénéficier des avantages CNAS et est-ce que la ville de Laval maintiendra l'adhésion au CNAS pour les retraités ?

M Bertier est conscient de ces problématiques, mais il ne peut pas répondre à ces questions à ce jour.

3 – Les retraités seront-ils associés à ce sondage ?

L'adjoint ne peut pas répondre à ces questions, tant que les instances ne se sont pas réunies.

4 – Étant prochainement à la retraite, il est versé un dernier mois de salaire à l'agent par la ville de Laval et le CNAS verse 170 € de prime et 10 € d'ancienneté par année dans la collectivité, est-ce que la collectivité ne va pas en profiter pour réduire ces avantages ?

M Bertier rappelle que l'avis sera demandé aux agents et aux représentants du personnel.

5 – Pourquoi M Martinez et des représentants de la DRH ne sont pas présents à l'assemblée générale alors qu'ils travaillent sur ce dossier et que vont devenir les 2 agents du Cosem si la collectivité décide de passer au CNAS ?

La présidente précise qu'elle a informé le Maire qu'elle n'était pas élue pour licencier deux personnes.

6 – Est-ce que la collectivité a connaissance des bilans du CNAS comme le fait le Cosem ? Y a-t-il une traçabilité des avantages donnés aux agents ?

8 – Comment se fait-il que le conseil départemental présente un bilan de ces actions sociales par le CNAS et que la collectivité n'a pas accès à ces informations ?

L'adjoint lui répond qu'à ce jour, ils n'ont pas eu connaissance de ces bilans. Il rappelle qu'il n'y a aucune menace qui pèse sur le COSEM et que les membres du Cosem seront associés aux réflexions. Il affirme que le Cosem a des atouts que le CNAS n'a pas notamment l'accueil au public.

9- Auparavant le Cosem versait les médailles du travail et les départs en retraite.

L' élu lui répond que c'est suite à une décision de la chambre régionale de la cour des comptes que ces avantages ne transitent plus par l'association.

10 – Une adhérente précise que le Cosem fait travailler les entreprises locales et elle rappelle que les adhérents sont toujours bien accueillis au sein du secrétariat.

M Bertier est d'accord et il rappelle que le Cosem est un acteur majeur au niveau local.

La présidente rappelle que les agents devraient être sondés au mois d'octobre pour permettre un vote au niveau des instances en fin d'année.

Si le Cosem est choisi pour les prestations sociales nous devons faire une assemblée générale extraordinaire au mois de novembre en présentant les nouveaux statuts afin d'être opérationnel au mois de janvier. Le mode d'adhésion changera car la collectivité adhérera pour l'ensemble de ses agents et peut-être pour les nouveaux retraités. Le Cosem souhaite qu'il y ait une alternative pour les autres retraités en leur proposant une adhésion individuelle après la période de prise en charge par la collectivité. Notre catalogue d'offre sera donc étoffé. Dans ce cas les élus garderont la main sur la nature et les montants des prestations sociales contrairement au CNAS.

11- De quoi vivra le Cosem si le CNAS est retenu ?

La présidente lui répond que la première année l'association vivra sur ses fonds propres, mais à long terme la présidente ne peut pas apporter de réponses à cette question. Elle souhaite que les personnes qui ont souscrit un contrat obsèques depuis de nombreuses années ne soient pas évincés du Cosem car ils auraient cotisés à fond perdu.

M Bertier informe l'assemblée générale que la collectivité pourrait aussi rester dans un statut quo, et que le Maire a la volonté de maintenir les activités du Cosem.

Le vote du rapport moral et d'orientation est adopté à l'unanimité.

III – Modification des statuts

Laurence rappelle que suite au déménagement du Cosem au mois d'octobre 2022, le conseil d'administration a procédé au changement d'adresse dans les statuts :

Article 4 : Son siège est fixé à la Maison des Associations Noël Meslier au 17 rue de Rastatt à Laval.

IV Bilan des différentes commissions

Commission Achat présentée par Gérard Madiot

Gérard cite les 4 membres de sa commission (Albert Leroy, Loïc Saudrais Gérard Madiot et Laurence Gaubert).

Les dépenses de la commission achat s'élèvent à 1 672 € :

- 76 % pour le poste location matériel : 1 279 € (56 adhérents)
- 16 % pour l'achat des tickets commerçants : 258 € (44 adhérents)

- 8 % pour les frais de fonctionnement : 136 €

Les achats groupés se chiffrent à 54 891 € pour 2022. (300 adhérents)

La présidente demande si les adhérents ont des attentes au niveau des achats groupés. Elle propose du pain fabriqué localement et des glaces locales. La commission réfléchira sur de nouveaux produits à proposer à la vente mensuelle.

Une adhérente demande si l'on peut proposer un groupement pour un fournisseur d'énergie.

Cela paraît compliqué de proposer cette prestation.

Commission Arbre de Noël présenté par Anthony Mayet

Anthony cite les 9 membres de la commission.

Max Duchemin, Violetta Farade (responsable adjointe), Sébastien Leroyer, Anthony Mayet (responsable), Véronique Jeudy, Sylvie Mauchossé, Annabelle Blin, Diane Limbvani et Catherine Veron.

Les dépenses de la commission arbre de Noël s'élèvent à 27 910 € :

- 59 % pour les jouets : 16 480 € pour 545 enfants dans 4 magasins différents (Jeux Bouquine, Le Bonhomme de Bois, GO Sport et Leclerc Zone des Bozées)
- 36 % pour le spectacle, Sacem, l'animation et la sécurité : 10 150 €
- 5 % pour les frais généraux : 1280 €

La vente des programmes a rapportée 1600 €, la somme récoltée est reversée à la commission Affaires Sociales en intégralité pour les bons alimentaires.

Anthony informe l'assemblée générale que le spectacle en 2023 aura lieu le 18 décembre prochain à la salle polyvalente et il remercie les services et les bénévoles qui ont participé à l'arbre de Noël en 2022.

Commission Affaires Sociales présentée par Colette Godineau

Colette cite les 7 membres de sa commission : Sylvie Chaussivert, Colette Godineau, Béatrice Hirret, Jacqueline Phelipot, Nicole Picaut, Isabelle Maruejouis et Stéphanie Benoit.

Cette commission étudie les attributions pour les dossiers d'avances remboursables et les bons alimentaires pour les adhérents qui rencontrent des difficultés financières. Ces demandes sont étudiées anonymement par Stéphanie Benoit (CCAS).

Les dépenses de la commission s'élèvent à 74 035 € :

- 36 % pour les chèques vacances : 27 279 € (301 adhérents)
- 30% pour les chèques cadeaux retraités : 22 911 € (762 adhérents)
- 27 % pour la rentrée scolaire : 20 636 € (178 enfants âgés de 15 à 23 ans)

- 5 % pour les événements familiaux : 3 776 € (20 mariages ou pacs, 11 naissances et 13 chèques décès)
- 2 % pour les aides (11 bons alimentaires)

Commission Voyage-Culture et sport présentée par Christophe Denis

Christophe cite les 13 membres de la commission :

Danielle Bechet (responsable adjointe), Christophe Denis (responsable), Alain Garnier, Gaëlle Bruniau, Nadine Germain, Colette Godineau, Roland Guiouillier, Albert Leroy, Diane Limbvani, Gérard Madiot, Nicole Picaut, Christian Perrier et Loïc Saudrais.

Les dépenses de la commission pour 2022 s'élèvent à 52 357 € :

- 26 % pour l'activité Cinéma : 9721 billets (928 adhérents)
- 24 % pour la participation spectacle : 518 remboursements (438 adhérents)
- 10 % pour les locations et les nuitées : 228 nuitées Pierre et Vacances et Adagio (49 familles), 70 nuitées Vagues Océanes (28 familles), 57 semaines APV (40 familles), 82 semaines Maeva (69 familles) et 54 semaines en résidence Goélia (38 familles). 63 semaines ont été louées en juillet et août 2022 (58 familles).
- 4 % pour le séjour à Ténérife : 80 personnes

Un nouveau partenariat a été mis en place en décembre 2022 avec les campings Tohapi.

Les sorties sur 2022 représentent 7 % du budget

- Brocéliande le 30 avril : 52 participants
- Randonnée au Mont St Michel le 11 juin : 51 participants
- Le Puy du Fou le 9 juillet : 99 participants
- Le Zoo de Beauval le 24 septembre : 50 participants
- Une journée libre à Paris le 3 décembre : 63 participants

La vente des chèques lire : 5 % du budget (185 adhérents)

L'activité piscine : 10 % du budget (St Nicolas : 3650 bains et 1420 séances aquagym, Aquabulle : 1611 bains , 52 balnéos et 18 abonnements).

Les autres billetteries représentent 8 % du budget : Accrobranche (203 parcours), les Kartings (581 billets), Sport in Park (129 billets), Bowling (2255 entrées), Jeu Laser (226 entrées) et la patinoire de Rennes (83 billets).

La saison cross corpo 2022-2023 a fait son retour à la normale après 2 années blanches suite au covid. Nous comptons 24 coureurs dans notre section.

La commission n'a pas souhaité organiser d'après-midi dansante pour les retraités par manque d'engouement les dernières années. Cependant, il a été décidé de leur offrir des chocolats de

la Biscuiterie du Maine à Changé. Ceux-ci étaient à récupérer au secrétariat du COSEM en même temps que leur chèques cadeaux.

En 2023 :

Les sorties passées :

- Versailles, 1er avril : 49 participants
- Ile de Bréhat, 27 mai : 63 participants

À venir :

- Machines de l'île à Nantes : 24 juin : 51 inscrits.
- Journée libre à Paris, 1er juillet : 57 inscrits
- Parc Astérix le 30 septembre : 51 inscriptions à ce jour
- Séjour au Monténégro : 92 personnes
- Du 6 au 13 mai : 45 personnes
- Du 3 au 10 juin : 47 personnes

Christophe remercie les bénévoles qui apportent leur aide tout au long de l'année.

Un adhérent retraité suggère de relancer le goûter des retraités.

La présidente rappelle que nous avons de moins en moins de participants à cette manifestation gratuite et que nous avons beaucoup d'absents par rapport aux inscriptions. L'année suivante nous avons voulu relancer cet après-midi en demandant une somme symbolique de 2 € et nous avons comptabilisé seulement 40 inscriptions. Le conseil d'administration a donc décidé de suspendre, car elle monopolise beaucoup de bénévoles et de frais pour l'association.

L'adhérent propose de faire travailler les traiteurs et de demander une participation de 50% aux retraités.

Elle invite les retraités à se mobiliser afin d'organiser cet événement.

Une adhérente suggère une soirée spectacle à Paris.

Une adhérente demande des précisions sur les inscriptions au voyage entre les adhérents et les non adhérents. Elle demande que des critères soient mis en place.

Christophe rappelle que les non adhérents paient plus cher que les adhérents, ce qui permet de réduire le tarif adhérent et que les personnes seules peuvent inviter un non adhérent afin de ne pas avoir la charge de la chambre individuelle. Il rappelle qu'un tirage au sort a été effectué sur les personnes qui avaient voyagé les deux dernières années avec le Cossem.

Laurence précise que si le Cossem propose un voyage en 2024, les personnes prioritaires seront les adhérents qui ne sont pas parties sur les deux dernières années, comme cela a été le cas cette année.

V – Elections du Conseil d'administration

Le Cosem a lancé un appel à candidatures pour le renouvellement de la moitié du conseil d'administration. 16 sièges étaient à pourvoir pour 4 ans dont 5 réservés aux retraités. La date limite des candidatures était fixée au 26 mai 17 h.

Sur les 16 sièges à pourvoir, nous avons reçu 10 candidatures : (ordre des candidatures)

Laurence Gaubert, Christophe Denis, Colette Godineau, Watimona Lardeux, Nathalie Artigues, Hervé François, Dimitri Orillu, Fatoumata Diaby, Sylvie Orain et Véronique Pichot.

Conformément à l'article 16 des statuts, le nombre de candidat étant inférieur à 25, le Cosem n'organisera pas d'élection.

Ces 10 membres rejoindront les 14 autres membres élus il y a deux ans à savoir : Dany Béchet, Sylvie Chaussivert, Max Duchemin, Nadine Germain, Béatrice Hirret, Véronique Jeudy, Albert Leroy, Diane Limbvani, Gérard Madiot, Sylvie Mauchossé, Anthony Mayet, Nicole Picaut, Loïc Saudrais et Catherine Véron.

Le nouveau conseil d'administration sera donc composé de 24 membres soit 6 membres de plus par rapport à l'ancien conseil d'administration.

À l'issue de l'assemblée générale, le Cosem aura un conseil d'administration où les membres procéderont au vote de la composition du bureau.

Hélène Lindner invite les personnes qui le souhaitent à consulter les archives de l'association aux archives municipales.

La présidente invite les adhérents à venir rejoindre les commissions et remercie tous les bénévoles du Cosem.

Il est procédé au tirage au sort des 3 lots :

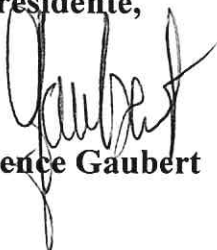
M Gougeon Dominique gagne une entrée à la petite Couère

Mme Hélène Bonin gagne deux entrées à la patinoire

Mme Pannetier gagne un week-end dans un appartement Goélia.

La séance est levée à 16 h 40.

La Présidente,



Laurence Gaubert

Le Secrétaire,



Christophe Denis